

Source name	Vendredi 30 juillet 2021
Le Droit (Ottawa, ON) (tablette)	Le Droit (Ottawa, ON) (tablette) • 556 words
Source type	
Press • Newspapers	
Periodicity	
Continuously	
Geographical coverage	
Provincial	
Origin	
Ottawa, Ontario, Canada	

Contenu en ligne à surveiller: Ottawa lance une consultation en prévision d'une loi

Lina Dib; Christopher Reynolds
La Presse Canadienne ; La Presse canadienne

À défaut d'avoir livré au printemps dernier le projet de loi promis pour mieux surveiller le discours haineux en ligne, le gouvernement fédéral a lancé une consultation sur le sujet, jeudi.

fr

Ottawa - Le ministère du Patrimoine a publié les grandes lignes de ce qui pourrait se retrouver dans un projet de loi espéré, maintenant, pour l'automne. Les Canadiens peuvent dire ce qu'ils en pensent jusqu'au 25 septembre.

Ottawa ratisserait large et ne se contenterait pas que de la suppression du discours haineux. On veut également s'attaquer au contenu en ligne à caractère terroriste, aux messages incitant à la violence, au contenu relatif à l'exploitation sexuelle des enfants ainsi qu'à la distribution non consensuelle d'images intimes.

L'éventuel projet de loi créerait une nouvelle «commission de la sécurité numérique du Canada» qui aurait les pouvoirs d'exiger des plateformes numériques la suppression des contenus «préjudiciables». Ces contenus devraient disparaître dans les 24 heures après leur signalement.

Il y aurait également un tribunal qui veillerait au suivi des plaintes.

Les plateformes qui refuseraient à répétition de retirer du contenu d'exploitation sexuelle d'enfants ou du contenu terroriste seraient bloquées au Canada. Une telle punition ne s'appliquerait pas pour les trois autres formes de contenu préjudiciable.

Cependant, résister à un ordre de retrait de contenu pourrait coûter cher: 3 % du revenu global brut d'un fournisseur de services de communication en ligne ou 10 millions \$, selon le montant le plus élevé.

Un fournisseur qui ferait obstacle au nouveau commissaire de la sécurité numérique aurait à payer plus encore: 5 % de son revenu global ou 25 millions \$, selon le montant le plus élevé.

«La consultation est une étape déterminante pour proposer des solutions afin de rendre l'environnement numérique plus sûr et plus inclusif pour que chaque

À défaut d'avoir livré au printemps dernier le projet de loi promis pour mieux surveiller le discours haineux en ligne, le gouvernement fédéral a lancé une consultation sur le sujet, jeudi.

. 123RF/jminso

personne puisse être entendue», écrit le ministre du Patrimoine canadien, Steven Guilbeault, dans le communiqué annonçant la consultation.

Son collègue à la Justice, David Lametti, y promet que le tout se fera «en respectant l'importance de la liberté d'expression dans une société libre et démocratique».

Ainsi, les conversations «privées» numériques ne seront pas visées par la loi. Celle-ci aura plutôt dans sa mire Facebook, Pornhub, Twitter et autres plateformes de communications numériques publiques.

L'exercice laisse perplexe un expert: le professeur de droit Vivek Krishnamurthy.

«C'est vraiment une proposition qui mettrait des règles pour des contenus qui sont déjà, pour la plupart, illégaux, selon la loi canadienne», s'est étonné le professeur de l'Université d'Ottawa.

«Je ne crois pas que ça changera grand-chose pour Facebook», a-t-il dit en entrevue téléphonique.

Il croit que les contenus préjudiciables visés continueront à sévir sur des plateformes marginales et plus difficiles à surveiller.

Chez les néo-démocrates, on attend de voir si le commissaire aura de réels pouvoirs. Dans un échange de courriels, le député Charlie Angus a estimé que les victimes alléguées de Pornhub ne trouveront pas grand réconfort dans un éventuel projet de loi.

fr

Note(s) :

Cet article a été modifié le 2021-07-29 à 17h04 HE.